

## PENNAUTIER

# Logements sociaux: des riverains devant le tribunal administratif

Ils déposent une demande de recours en annulation du permis de construire de douze logements sociaux dans le vieux village, accordé à Alogea.

**L**e projet de construction de 12 logements dans le vieux village de Pennautier continue de provoquer l'hostilité de riverains. Par arrêté municipal, le 4 février dernier, la commune avait accordé un permis de construire à Alogea. Des riverains ont déposé un recours gracieux qui a été rejeté par le maire le 29 avril. Quelques jours plus tôt, les opposants s'étaient fait entendre lors d'une réunion houleuse, en présence du maire, du directeur d'Alogea et de l'architecte du projet.

## « La justice tranchera »

Aujourd'hui, c'est une demande de recours en annulation du permis de construire



accordé à Alogea qui vient d'être transmise à la justice. « Supprimer le dernier espace de jeu et de détente dans le vieux village n'a aucun sens ! écrit le collectif des riverains en colère de Pennau-

tier. Il existe pourtant bien d'autres terrains appartenant à la commune pour réaliser un tel projet ! (l'achat d'un terrain privé de 1 000 m<sup>2</sup>, pour 100 000 €, afin de faire un parking, a

été voté en conseil municipal le 19 mai). Puisqu'aucune solution amiable n'a pu être trouvée, cinq riverains ont dû déposer par l'intermédiaire de leur avocat, Maître Sabine Pepin, deux recours en suspension et en annulation du permis de construire litigieux auprès du tribunal administratif de Montpellier.

De nombreux moyens d'annulation ont été soulevés : non-respect des distances d'implantation des logements, non-respect des dispositions relatives aux places de stationnement, impossibilité de respecter les prescriptions émises par Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, etc. » Et le collectif de conclure : « La justice tranchera ! ».